# MAIRIE de MOUSSAGES

19 Rue Saint Barthélémy - 15380 ☎ 04.71.40.07.68

⊠ mairie-moussages@wanadoo.fr

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 16 mars 2022 à 20h00

# 1. Approbation du compte rendu de la séance du 01 décembre 2021.

Le compte rendu de la séance du 01 décembre 2021 a été remis aux conseillers municipaux avec la convocation à la réunion de ce jour.

Le Conseil Municipal adopte ce compte rendu à l'unanimité.

# 2. Vote du compte administratif et du compte de gestion 2021 (commune et budgets annexes).

Monsieur le Maire présente en premier lieu le compte administratif 2021 de la Commune et reprend chaque article et chaque chapitre en précisant les sommes qui avaient été prévues au budget primitif 2021 et celles qui ont été utilisées au cours de l'année 2021, tant en fonctionnement qu'en investissement. De même pour les budgets annexes.

#### **Commune:**

# a. Section de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 s'élève à 273 630,00€.

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 330 146,38€ auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement de l'année N-1 pour un montant de 26 101,88€.

Soit un excédent global de 82 618,26€.

# Les postes de dépenses :

- charges à caractère général	86 333,61€
- charges de personnel	121 809,72€
- atténuation de produits	13 225,00€
- autres charges courantes	43 049,26€
- charges financières	3 768,41€
- charges exceptionnelles	138,00€
- opération d'ordre	5 306,00€

#### Les recettes de l'exercice :

- produits des services	26 818,82€
- atténuation des charges	823,55€
- impôts et taxes	172 365,61€
- dotations	115 121,92€
- autres produits	11 412,02€
- produits financiers	5,04€
- produits exceptionnels	3 599,42€

#### b. Section d'investissement

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 110 293,70€ et comprennent :

- remboursement du capital de la dette : 33 216,22€

- bâtiments communaux : 1 061,60€ - voirie communale : 4 152.00€

- matériel outillage mobilier : 12 404,08€

- travaux électriques : 6 995,55€

- aménagement du cimetière : 31 192,33€
- bar-restaurant Le Marilhoux : 21 271,92€

Les recettes de la section d'investissement s'élevant à 77 402,35€ et auxquelles s'ajoute l'excédent 2020 d'un montant de 7 461,68€, se décomposent comme suit :

, , , 1	
- amendes de Police (mur soutènement dans le bourg)	. 2 000,00€
- participation comice agricole achat broyeur d'accotement	. 4 300,00€
- Fonds cantal solidaire aménagement cimetière	. 3 917,00€
- Région subvention étude de faisabilité Le Marilhoux	. 2 250,00€
- fonds de compensation de la TVA	. 8 184,00€
- opérations d'ordre	. 5 306,00€
- résultat de fonctionnement	50 445,35€

Afin d'assurer la couverture en besoin de financement de la section d'investissement, la somme de 75 331,12€ sera prélevée sur l'excédent de fonctionnement de 82 618,26€, libérant ainsi la somme de 7 287,14€ qui viendra alimenter les recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2022.

#### **Lotissement:**

Aucune opération n'a été enregistrée cette année sur ce budget.

La section d'investissement fait ressortir un déficit de 16 484,00€ correspondant aux terrains restant à vendre.

#### **Assainissement:**

Le compte administratif du service de l'assainissement se solde en fonctionnement par un déficit de 1 184,91€.

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 770,11€.

Ces sommes seront à reprendre au Budget Primitif 2022.

Les comptes administratifs de la commune ont été approuvés à l'unanimité.

#### 3. Mise en sécurité du bourg : étude traverse du bourg.

Un relevé des vitesses a été effectué sur une période déterminée, il en ressort qu'une vitesse anormalement excessive a été constatée.

D'autre part, un relevé topographique, pris en charge en intégralité par le Département, a été effectué par les services du Département afin d'établir quels aménagements pourraient être mis en place.

#### 4. Demande de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2022-2024

Pour bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2022-2024, il est nécessaire de présenter un dossier avec un prévisionnel sur les trois années.

Il est donc proposé d'inscrire les opérations suivantes :

- 2022 : aménagement de la cour de l'école, travaux voie communale de Valans et de Labro, pour une somme de 196 362,36€ HT, avec une demande de financement à hauteur de 30% du montant hors taxes ;
- 2023 : achat d'un tracteur, d'une épareuse et d'un épandeur à sel pour un montant total de 100 000,00€ HT, avec une demande de financement à hauteur de 50% du montant hors taxes;
- 2024 : aménagement des allées du cimetière et réfection du mur d'enceinte à hauteur de 65 646,34€ HT, avec une demande de financement à hauteur de 30% du montant hors taxes.

#### 5. Ecole : situation sur la mise en conformité.

Un dossier sur la mise en conformité de l'école a été présenté aux services Incendie et accessibilité.

# 6. Demande de CU à Fressanges: refus du service instructeur en raison d'un problème d'accès.

Un Certificat d'Urbanisme a été refusé à Fressanges pour la réhabilitation d'une grange en maison du fait que l'accès se fait actuellement par un chemin qui ne peut pas être utilisé en l'état notamment par des véhicules de secours.

Une demande va être faite auprès des services du cadastre pour savoir à qui appartient ce chemin afin de voir quelles sont les possibilités pour créer un accès convenable et permettre la réhabilitation de cette grange.

#### 7. EP suite renforcement BT SEC à VAREILLES (faible section).

Ces travaux reviennent à la somme de 5290,00€ HT pour la commune et seront prévus au budget 2022. Ce fonds de concours est versé en 2 fois :

- 1 versement de 2 645,00€ à la commande des travaux;
- 2ème versement au décompte des travaux.

#### 8. Enfouissement du réseau téléphonique à Vareilles

Ces travaux seront également prévus au budget 2022 à hauteur d'un fonds de concours de 3760,00€ HT qui sera versé en un seul versement.

#### 9. Regularisation à "Veysset" Route Départementale n°678

Les services du Département ont adressé une demande en mairie indiquant que l'aménagement de la Route Départementale n°678 a nécessité il y a des années l'acquisition de parcelles appartenant à la section de Veysset.

Le Conseil Départemental propose de régulariser cette acquisition par rédaction d'un acte en la forme administrative.

Il est précisé que l'article L.2411-06 alinéa II du Code Général des Collectivités Territoriales permet de passer outre la consultation des électeurs dès lors que la vente des biens sectionnaux a pour but l'exécution d'opération d'intérêt public et dans cette hypothèse, seul le Conseil Municipal a compétence pour autoriser cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- de vendre au Conseil Départemental du Cantal conformément au plan joint, la parcelle n°B330 d'une surface de 5a 05ca, pour un montant toutes indemnités comprises de 101,00€ (soit 0,20€ X 505 m²)
  - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

### 10. Convention d'AMO avec CIT pour travaux sur la station d'épuration

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite aux dernières analyses et visites réalisées sur la station d'épuration du bourg il en ressort qu'il est nécessaire de procéder à des travaux et plus particulièrement au renouvellement de la pouzzolane sur le lit bactérien de la station d'épuration.

En vue de la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des renseignements pris auprès des services de la MAGE (Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau) qui réalisent ces analyses et visites diverses sur la station d'épuration pour leur demander une aide dans la mise en oeuvre de ces travaux.

Il est possible de signer une convention avec CIT (Cantal Ingénierie et Développement) pour une mission d'AMO (Assistance à Maîtrise d'ouvrage) pour la réalisation des travaux de renouvellement de pouzzolane sur le lit bactérien. Cette intervention revient à 880,01€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré:

- approuve ce projet de convention avec le Conseil Départemental du Cantal ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document se rapportant à ce dossier avec les services du Conseil Départemental du Cantal.

#### 11. Tarifs de la cantine scolaire

Une demande d'augmentation des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 a été faite par le gérant du bar-restaurant Le Marilhoux qui assure la cantine scolaire.

Pour le moment, le Conseil Municipal refuse cette demande et prévoit cette révision au 1er septembre 2022 en établissant une convention entre la Mairie et le restaurateur.

# 12. Motion SOPA

L'Association des Maires du Cantal a transmis dans les Mairies une motion pour la poursuite des activités de la SOPA, socéité qui intervient auprès des éleveurs du département dans le domaine de l'équarrissage. Les élus ayant estimés ne pas avoir assez d'éléments concernant ce dossier, il est convenu qu'il sera repris lors d'une prochaine séance.

#### 13. Vente d'un bien de section à Valans

Le Conseil municipal a examiné un certain nombre de demande d'achat de biens de section et de portions de chemins.

Concernant les biens de section, le Conseil Municipal est favorable aux demandes des acquéreurs.

Pour ce qui est des portions de chemins, il est nécessaire de se renseigner auprès des services concernés afin d'établir la nature des chemins pour pouvoir procéder à une vente. Une suite sera donc donnée à ces demandes.

Pour toutes ces demandes le Conseil Municipal souhaite définir le prix de vente lors d'une prochaine séance afin d'avoir une estimation des frais engagés pour ces différentes ventes.

#### 14. Travaux de voirie à Labro

Concernant les travaux de voirie au village de Labro et plus particulièrement la rectification du premier virage sur la route qui descend vers la vallée, il est nécessaire d'utiliser une petite portion de la parcelle à droite en descendant et cadastrée B702 qui est un bien sectionnaire ainsi que la parcelle B 703.

Une prise de contact avec les propriétaires est prévue prochainement.

# 15. Reprise d'un bien abandonné

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le problème du bien situé en face de l'église sur la parcelle cadastrée section A n°948. En effet, une maison était construite sur cette parcelle mais elle est aujourd'hui démolie et laisse place à des arbres et autres végétations. Il propose de mettre en place une procédure afin d'acquérir cette parcelle pour que la commune puisse la remettre en état.

Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe de la reprise de ce bien.

Le nécessaire sera fait pour obtenir les renseignements concernant la procédure à engager pour la reprise de ce bien selon qu'il est considéré sans maître ou en état d'abandon.

## 16. Aliénation d'un bien compris dans un leg

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n°2019/213 en date du 05 avril 2019, le Conseil Municipal a accepté de Madame Arlette PERRASSE veuve CHAUTARD un leg à la commune de Moussages de "deux parcelles de terre lui appartenant cadastrées section B453 et 455, afin que le prix de vente finance l'entretien et la réparation de la chapelle Notre Dame de Clavier".

Après avoir pris des informations auprès d'un notaire, Monsieur le Maire précise que pour la vente de ces parcelles, il est possible de demander à l'exploitant actuel de faire une proposition de prix à la commune pour l'acquisition de ces parcelles.

Le Conseil Municipal, se prononce favorablement à la vente de ces parcelles à l'exploitant actuel.

#### 17. Soutien aux victimes du conflit en Ukraine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une somme de 150 euros en soutien au peuple Ukrainien. Cette décision est approuvée par 7voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

#### 18. Salle polyvalente: vérification du système électrique

Bureau Véritas doit intervenir à la salle polyvalente afin de diagnostiquer quel est le problème qui entraine une panne récurrente (coupure électrique même lorsqu'il y a peu de matériel sous tension). Cette société fera la vérification annuelle des installations.

# 19. Courriers reçus en Mairie

Un premier courrier concerne le village de Veysset où de nombreuses déjections de bovins souillent la route empruntées par les randonneurs, ce qui nuit à l'image du circuit de randonnée et au confort des randonneurs.

Le second concerne le nettoyage du site de la chapelle de Jalhac par lequel il est demandé pourquoi le site n'est pas nettoyé dès le printemps plutôt que d'attendre le mois de juillet.

Ces demandes sont prises en compte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée jeudi 17 mars 2022 à 00h40.